



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le vendredi 29 septembre 2023 à 11H30, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

**Présences**

Yves Bédard, maire  
Jean Leclerc, conseiller  
Diane Pinet, conseillère

**Absences**

Daniel Arteau, conseiller  
Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général, Isabelle Lapointe, trésorière.

---

**OUVERTURE**

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

---

**1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

---

**Ouverture**

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**

**3. Avis de motion et présentation des projets**

3.1. Présentation de projet et de règlement abrogeant le règlement 336 et modifiant le règlement 268 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

**4. Résolutions**

4.1. Autorisation de paiement / Buffet politique familiale et inauguration de la chapelle

4.2. Autorisation de paiement / Déboisement supplémentaire pour travaux de municipalisation du chemin des Hêtres

4.3. Autorisation de paiement / Honoraires professionnels Lavery Avocats – Litige RRGMRP

4.4. Octroi de contrat / Nomination d'un représentant pour assistance technique des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la Ville de Lac-Sergent

**5. Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**

**6. Clôture de la séance**

**7. Levée de la séance**

**EN CONSÉQUENCE**, il est

**PROPOSÉ** par Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution **23-09-234**

---

**2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**

Aucune question.



### 3. Avis de motion et présentation des projets

#### 3.1 Présentation de projet et de règlement abrogeant le règlement 336 et modifiant le règlement 268 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Jean Leclerc, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement abrogeant le règlement 336 et modifiant le règlement 268 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, tel que décrit au règlement 413-23.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.  
Adoptée à l'unanimité des membres présents, incluant le maire  
Par la résolution **23-09-235**

---

### 4. Résolutions

#### 4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT / BUFFET POLITIQUE FAMILIALE ET INAUGURATION DE LA CHAPELLE

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire  
Par la résolution **23-09-236**

**QUE** le conseil autorise le paiement d'un montant de 1 702.50 dollars plus les taxes applicables à *Les Délices de Danielle* pour la préparation d'un buffet et le paiement d'un montant maximal de 700 dollars plus les taxes applicables pour l'achat de breuvages pour la Ville par madame *Diane Pinet*, dans le cadre du lancement de la Politique familiale municipale et de l'inauguration de la chapelle à la suite des travaux effectués;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

#### 4.2 AUTORISATION DE PAIEMENT / DÉBOISEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR TRAVAUX DE MUNICIPALISATION DU CHEMIN DES HÊTRES

**IL EST PROPOSÉ** par Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire  
Par la résolution **23-09-237**

**QUE** le conseil autorise le paiement d'un montant supplémentaire de 1 312.50 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *François Pagé* pour des travaux de déboisement au niveau du futur rond-point;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

#### 4.3 AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS LAVERY AVOCATS – LITIGE RRGMRP

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Lac-Sergent et Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) ont un conflit sur la nouvelle tarification de la RRGMRP;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la Ville de Lac-Sergent a soumis le cas au tribunal administratif de la Commission municipale du Québec (Résolution 23-07-175), tel que prévu à l'article 469 de la *Loi sur les cités et villes* et que Me Valérie Belle-Isle a été nommée pour représenter la Ville (Résolution 23-08-205);



**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire  
Par la résolution **23-09-238**

**QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement des honoraires professionnels de Me Valérie Belle-Isle pour le mandat d'arbitrage devant la CMQ, pour la période du 01 au 31 août 2023, d'un montant total de 5 751.50 dollars plus les taxes applicables;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

**4.4 OCTROI DE CONTRAT / NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR ASSISTANCE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE LAC-SERGENT**

**IL EST PROPOSÉ** par Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire  
Par la résolution **23-09-239**

**QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroi le contrat d'assistance technique au chargé de projet Marc Plamondon de la firme *CIMA+*, afin d'agir à titre de représentant de la Ville de Lac-Sergent et d'adjoint à l'inspecteur municipal, pour un bloc préautorisé de trente (30) heures au taux horaire de 175\$, soit un montant de 5 250 dollars plus les taxes applicables;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

---

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**  
Aucune question.

---

**6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**  
L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

---

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire  
Par la résolution **23-09-240**  
**QUE** la séance soit levée à 11h45.

---

**YVES BÉDARD**  
MAIRE

---

**VINCENT ROLLAND**  
Directeur général et greffier